

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU CERCLE MIXTE DE GENDARMERIE

Caserne Garin 107 rue d'Elbeuf 80000 AMIENS

CCTP CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
LOT CARRELAGE RESINE DE SOL

PHASE DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - DCE – SEPTEMBRE 2026

Maitrise d'ouvrage	Région de Gendarmerie Hauts de France – Division de l'appui opérationnel – Bureau de l'immobilier et du logement – Caserne Sénépart 201 Bd de Mons – Villeneuve d'Ascq – BP 187 – 59018 LILLE cedex
Maitrise d'œuvre	DSA architectes – 213 bd de la Liberté 59000 LILLE SIRETEC INGENIERIE – 15 av. Archimède 02100 SAINT QUENTIN AC2R BET cuisine – 3 bis du petit Robinson 78350 JOUY EN JOSAS SERGA acoustique – 71 rue Desnouettes 75015 PARIS

SOMMAIRE

1. DISPOSITIONS GENERALES 3

1.01 OBJET 3

1.02 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - DOCUMENTS DE BASE 3

1.03 GARANTIES ET CONTROLES 4

2. CONSULTATION 4

2.1. OFFRE DE PRIX 4

2.2. RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR 4

2.3. SECURITE 5

2.4. ACCES STOCKAGE MANUTENTION 5

2.6. ESSAIS 5

2.7. CONSISTANCE DES TRAVAUX 5

3. RESINE DE SOL ZONE CUISINE 6

3.1 DEMONTAGE CARRELAGE EXISTANT – RECEPTION DES SUPPORTS 6

3.2 SUPRESSION SOL SOUPLE EXISTANT – RECEPTION DES SUPPORTS 6

3.3 RAGREAGE FIBRE TYPE « P3 » AUTOLISSANT 6

3.4 SEL SYSTÈME D'ETANCHEITE LIQUIDE 7

3.5 RESINE ANTIDERAPANTE ZONE CUISINE 7

3.6 REMONTEES SUR LES PAROIS ET TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS 9

3.7 CORNIERE INOX ARRET DE RESINE DE SOL 9

4 CARRELAGE ZONE CUISINE R-1 (VESTIAIRES ET ENTREE) 9

4.1 RAGREAGE FIBRE TYPE « P3 » AUTOLISSANT 9

4.2 SPEL (Système d'Etanchéité Liquide) 10

4.3 CARRELAGE GRES CERAME VESTIAIRES ET ENTREE 10

4.4 PLINTHES CARRELEES 10

4.5 SPEC (Système de Protection à l'Eau sous Carrelage) 11

4.6 FAIENCES MURALES DOUCHE 11

4.7 TAPIS D'ENTREE 12

4.8 BAGUETTES JONCTION SOL 12

5 CARRELAGE ZONE WC R-1 12

5.1 DEMONTAGE CARRELAGE EXISTANT – RECEPTION DES SUPPORTS 12

5.2 RAGREAGE FIBRE TYPE « P3 » AUTOLISSANT 13

5.3 CARRELAGE GRES CERAME VESTIAIRES ET ENTREE 13

5.4 SPEC (Système de Protection à l'Eau sous Carrelage) 13

5.5 FAIENCES MURALES 14

5.6 BAGUETTES JONCTION SOL 14

6 CARRELAGE ZONE SALLES A MANGER ET HALL R0 et R-1 15

6.1 DEMONTAGE CARRELAGE EXISTANT – RECEPTION DES SUPPORTS 15
6.2 RAGREAGE FIBRE TYPE « P3 » AUTOLISSANT 15
6.3 SPEL (Système d'Etanchéité Liquide) 16
6.4 CARRELAGE GRES CERAME SALLES A MANGER 16
6.5 PLINTHE A TALON ASSORTIE 16
6.6 PROFILE COUVRE JOINT DE DILATATION DE SOL 17
6.7 TAPIS D'ENTREE 17
6.8 BAGUETTES JONCTION SOL 17

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.01 OBJET

Les travaux du présent lot ont pour objet l'exécution des travaux de fourniture et pose de CARRELAGES et de RESINE DE SOL pour le Cercle Mixte de Gendarmerie d'Amiens.

1.02 : PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - DOCUMENTS DE BASE

Les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'art et conformes aux normes, règlements, DTU en vigueur.
Toutes les normes AFNOR inhérentes aux matériaux, entrant dans la composition des ouvrages du présent lot sont applicables.
Tout matériau ou procédé non traditionnel, doit avoir reçu l'avis du C.S.T.B. confirmé par un agrément du G.E.C.O.
Les dispositions préconisées dans la description des ouvrages qui va suivre ne peuvent se substituer aux prescriptions officielles.
Les ouvrages devront être exécutés conformément aux règles techniques en vigueur à la date de signature du marché et, notamment les DTU, les normes Françaises, les codes et règlements, les textes législatifs, les directives Européennes, les règlementations PMR, RE 2020, aux avis techniques du CSTB et du SATC, Les fascicules de l'UNM édités par la Fédération du Bâtiment, Les notices publiées par le CSTB.
Les ouvrages seront conformes :
- au D.T.U. N° 54.1. "Cahier des Charges des travaux de revêtements de sols coulés en résine" scellés destinés aux locaux d'habitation, bureaux et établissements d'enseignements"
- au DTU 26.2 "Chapes et dalles à base de liants hydraulique
- au Cahier N°286 du C.S.T.B. relatif à la réception des surfaces devant recevoir des sols minces.
- au Cahier du C.S.T.B. n° 1504, livraison 189 de mai 1978 : classement UPEC des locaux.
- au Cahier du CSTB n° 3509 "Classement UPEC des locaux" de novembre 2004.
- au Cahier du CSTB n°3484 "Systèmes de revêtements de sol non traditionnels destiné à l'emploi dans les cuisines collectives"
- aux cahiers des charges et aux avis techniques du C.S.T.B. relatif aux matériaux et aux colles utilisées.
- aux Règles de l'APSEL de mars 2010

Cette liste ne saurait en aucun cas être limitative. Tous documents non reproduits dans le présent CCTP sont supposés connus de l'entrepreneur du présent lot qui doit les respecter.
Les documents généraux applicables sont ceux en vigueur au premier jour du mois d'établissement des prix.
L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi. Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.
Tous les travaux devront être exécutés selon des procédés traditionnels, ou conformes à un avis technique permettant la prise en garantie de l'ouvrage par les assurances.
A défaut, l'entrepreneur devra présenter tout document et rapport de procédure qu'il entend utiliser pour permettre la prise en garantie de l'ouvrage, ainsi que les attestations des avenants éventuels d'extension d'assurances.

Concernant les systèmes d'étanchéité et de sol, l'entrepreneur devra présenter avec son offre une garantie conjointe applicateur-fournisseur propre au chantier attestant de sa capacité à appliquer les produits fournis conformément aux préconisations du fabriquant et justifiant d'une durée de garantie de 10 ans.

1.03 GARANTIES ET CONTROLES

Une garantie décennale est demandée pour l'ensemble de ces travaux du point de vue étanchéité et revêtement de sol.

Un contrôle qualité sera demandé tout au long du chantier. Chaque contrôle sera reporté sur une fiche de contrôle, donnée au maître d'ouvrage.

Les prestations comprendront :

- un contrôle de l'étanchéité au balai di électrique.
- des contrôles quotidiens d'ambiance pendant l'application de la résine
- un test de contrôle de la glissance.

Les travaux consistent à la réalisation d'un revêtement composite, ultra mince, associant 2 fonctions principales : étanchéité et revêtement de sol adapté à un usage en locaux P4S.

2. CONSULTATION

2.1. OFFRE DE PRIX

L'entrepreneur sera sensé s'être engagé dans son marché en toute connaissance de cause. En particulier, lui seront parfaitement connus :

Le terrain et ses sujétions propres,

Les sujétions des règlements administratifs en vigueur se rapportant à la sécurité sur le domaine public,

Le cahier des charges du Maître d'ouvrage,

L'arrêté du permis de construire.

Il ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent le dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession ou fassent l'objet d'une demande de supplément sur ses prix.

Tout ce qui figure sur les pièces graphiques, mais qui n'est pas écrit dans le C.C.T.P. a la même valeur que si les indications sont portées à la fois sur les pièces écrites et sur les pièces graphiques. Ces réalisations sont dues par les entreprises. Au cas où la concordance entre deux ou plusieurs documents, pourrait donner lieu à interprétation, l'appréciation en revient d'autorité au Maître d'œuvre.

D'une façon générale, la solution retenue sera celle conduisant à une prestation la plus complète et de la meilleure qualité. Devront être exécutés comme étant dans le prix, sans exception ni réserve, tous les travaux de la profession nécessaires et indispensables pour l'achèvement complet des ouvrages et permettant une utilisation satisfaisante dans le cadre de l'ensemble de l'opération.

2.2. RESPONSABILITE DE L'ENTREPRENEUR

Au titre du présent lot, l'entrepreneur est tenu de prendre connaissance de l'ensemble du dossier, et ne pourra se prévaloir d'une omission dans la description ou les plans de son corps d'état, ni ceux d'autres lots donnant des indications concernant ses ouvrages.

Il devra signaler, au Maître d'œuvre, à l'appui de sa proposition, toutes les erreurs, omissions ou contradictions qu'il aura été amené à découvrir en prenant connaissance du dossier.

Il devra également, lors de sa soumission, préciser les modifications qu'il compte apporter à l'avant-projet avec justifications à l'appui et mise en évidence des incidences éventuelles sur les autres corps d'état, notamment sur le lot gros œuvre.

Il devra produire un devis quantitatif estimatif détaillé, quantité unitaire et prix unitaire. L'entrepreneur devra prévoir, outre les travaux décrits au présent devis et aux plans, tous les

travaux de sa profession nécessaires au parfait et complet achèvement des parties de l'ouvrage incluses à son lot. Notamment, les travaux de mise en place des éléments permettant d'assurer la sécurité des personnels.

Dans le cas où l'entrepreneur estimerait ne pas avoir reçu suffisamment de renseignement pour remettre son offre, il lui appartiendrait de questionner le Maître d'œuvre avant cette remise d'offre.

Dans le cas où aucune question ne serait formulée avant l'offre écrite de l'entrepreneur, aucune réclamation ne pourrait être prise en considération par la suite.

Il appartient donc à l'entrepreneur de mettre, entre autre, en évidence, les problèmes d'appui qu'il pourrait avoir vis-à-vis du lot Gros Œuvre ou de géométrie des supports.

Avant exécution, l'entrepreneur vérifie et relève exactement les mesures pour la bonne mise en place des éléments de son lot et des différents ouvrages façonnés par lui.

2.3. SECURITE

L'entrepreneur prendra en compte les dispositions du décret du 8/1/65, notamment en ce qui concerne :

- le port du casque avec jugulaire, sera obligatoire, pour tous les couvreurs, ainsi que le port des chaussures spéciales,
- toutes précautions afin d'assurer la sécurité des personnels pendant les travaux, notamment en ce qui concerne l'utilisation des échafaudages, engins rotatifs, pistolets à percussion,
- il installera les filets, garde-corps et échelles réglementaires.

Le Maître d'œuvre se réserve toute possibilité d'exclure du chantier toute personne ne respectant pas les règles primordiales de sécurité.

2.4. ACCES STOCKAGE MANUTENTION

Une aire de stockage, à pied d'œuvre, doit être mise à disposition de l'entrepreneur de pose. Elle le sera en accord avec le Maître d'œuvre.

Le stockage sur la toiture de matériaux appartenant à des entreprises autres que celles de mise en œuvre de la toiture sera interdit.

2.6. ESSAIS

Le Maître d'œuvre se réserve la possibilité d'exécution, ou de faire exécuter, des essais in situ, ou en laboratoire, sur les matériaux de couverture, aux frais de l'entrepreneur.

2.7. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux sont de type :

- suppression de plinthes au lot GO curage (plinthes amiantées) selon repérage

- suppression des carrelages existants

- préparations de sols et ragréages

- mise en œuvre de résine de sol

- mise en œuvre de carrelages de sol et faïences murales

3. RESINE DE SOL ZONE CUISINE

3.1 DEMONTAGE CARRELAGE EXISTANT – RECEPTION DES SUPPORTS

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de procéder à la réception des différents supports devant recevoir un revêtement de sol résine.
Au préalable, la suppression du carrelage existant est à réaliser, compris plinthes non amiantées (poru rappel dépose des plinthes amiantées au lot GO curage).
Cette réception sera faite en présence des entreprises concernées. L'entrepreneur devra faire les réserves nécessaires en cas de défauts de réalisation des ouvrages (vérification de planéité du support, de position des réservations, de l'humidité via un test à la bombe à carbure, de la cohésion superficielle, du délai d'absorption à la goutte d'eau, de la siccité des supports). Dans le cas contraire il est réputé accepter les supports, sans réserve.
Les sols seront soit bruts, soit pourvus de carrelages existants à supprimer. L'entrepreneur du présent lot devra, avant de procéder à la pose des sols, nettoyer et gratter le parement des dalles et faire disparaître toutes traces de ciment ou de plâtre pouvant encore subsister. L'entrepreneur devra vérifier l'implantation, l'équerrage et l'aplomb de ces ouvrages avant la pose des revêtements de sol et faire toutes les réserves qu'il jugera nécessaires, en cas de malfaçons afin qu'il puisse être remédié à celles-ci par l'entrepreneur responsable. L'absence d'observation équivaut à l'acceptation des supports, sans réserve.
Préparation du support par grenaillage, ponçage ou rabotage, et ouvrir la porosité de la dalle béton selon avis technique et recommandations du fabricant si nécessaire.
Suppression des dés en béton existants.

Localisation : selon plan de repérage R-1 (polyligne orange)

3.2 SUPRESSION SOL SOUPLE EXISTANT – RECEPTION DES SUPPORTS

Prestations identiques au point précédent excepté :

- dépose des sols souples compris colle

Localisation : selon plan de repérage R0 et R-1 (polyligne orange)

3.3 RAGREAGE FIBRE TYPE « P3 » AUTOLISSANT

Support :
- Dalles BA

Fourniture et mise en oeuvre d'un ragréage, travaux comprenant notamment :
- Le constat du tracé du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini
- Le parfait nettoyage des supports et, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage
- La réalisation de tous les travaux préparatoires nécessaires sur le support existant afin de permettre l'application du ragréage

- L'application d'un primaire suivant préconisations du fabricant
- La mise en œuvre du ragréage en respectant la température d'application
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers
- Compris accessoires et sujétions de mise en œuvre – réservations et arrêts

Caractéristiques techniques :
- Ragréage fibré
- Classification : P3
- Épaisseur totale d'application : 3 à 10 mm

Localisation : Suivant plans et repérages architecte, dans les locaux recevant de la résine « zone cuisine ».

3.4 SEL SYSTÈME D'ETANCHEITE LIQUIDE

Etanchéité

Fourniture et mise en œuvre d'une étanchéité stratifiée à base de résine époxy et de toile de verre possédant un avis technique et étant adaptée aux locaux classés P4S pour une application directe sous un revêtement en résine :

- Application de la couche d'imprégnation de la toile en résine époxy type Etanprim SH ou équivalent, à raison de 700g/m²
- Affichage et marouflage de la toile de verre. Les laizes comportent en lisière un fil coloré pour matérialiser les 5cm de recouvrement qui assurent la continuité de l'armature.
- Application de la couche de saturation de la toile type Etanprim SH ou équivalent à raison de 700g/m².
- Réalisation de relevés d'étanchéité de 10 cm de hauteur sur l'ensemble des parois des locaux conformément aux préconisations de l'avis technique du produit.
- Intégration des siphons de sol fournis par le lot cuisine

Localisation : Selon le plan de localisation R-1 zone résine

3.5 RESINE ANTIDERAPANTE ZONE CUISINE

Sol résine

Fourniture et application directement sur l'étanchéité d'un revêtement de sol en résine époxy possédant un classement U4P4SE3C2 et bénéficiant d'un avis technique validé par le CSTB permettant de justifier cette performance.
Ce produit devra pouvoir justifier d'une résistance aux chocs thermiques de 80°C en zone de cuisson et une résistance au feu Cfl-S1 dans les autres pièces.
Des relevés en plinthes de 10 cm de hauteur en résine seront exécutés conformément à l'AT du produit.
La coloration du sol sera obtenue par coloration des agrégats de quartz inclus dans la résine.
Le système de revêtement appliqué devra comprendre une couche de finition anti rayures et anti UV.
Le sol devra avoir une résistance à la glissance au minimum égale à 0,32 suivant la classification de l'INRS. Un essai de glissance devra être réalisé en fin de chantier pour valider la conformité du revêtement.

Coloration

L'offre de l'entreprise intègrera 2 zones colorées, RAL au choix de l'architecte.

Caractéristiques du système :

Il ne favorise pas le développement de microorganismes.
Il ne dégage pas de substances nocives.
Son épaisseur moyenne est de 4,5mm.
Il a une très faible émissivité de COV (classement A+).
Il possède un Avis Technique du CSTB

Le procédé sera du type Ardium des Ets SPPM ou techniquement équivalent.

Localisation : Selon le plan de localisation R-1 zone cuisine.

TRAITEMENT DES SIPHONS ET CANIVEAUX

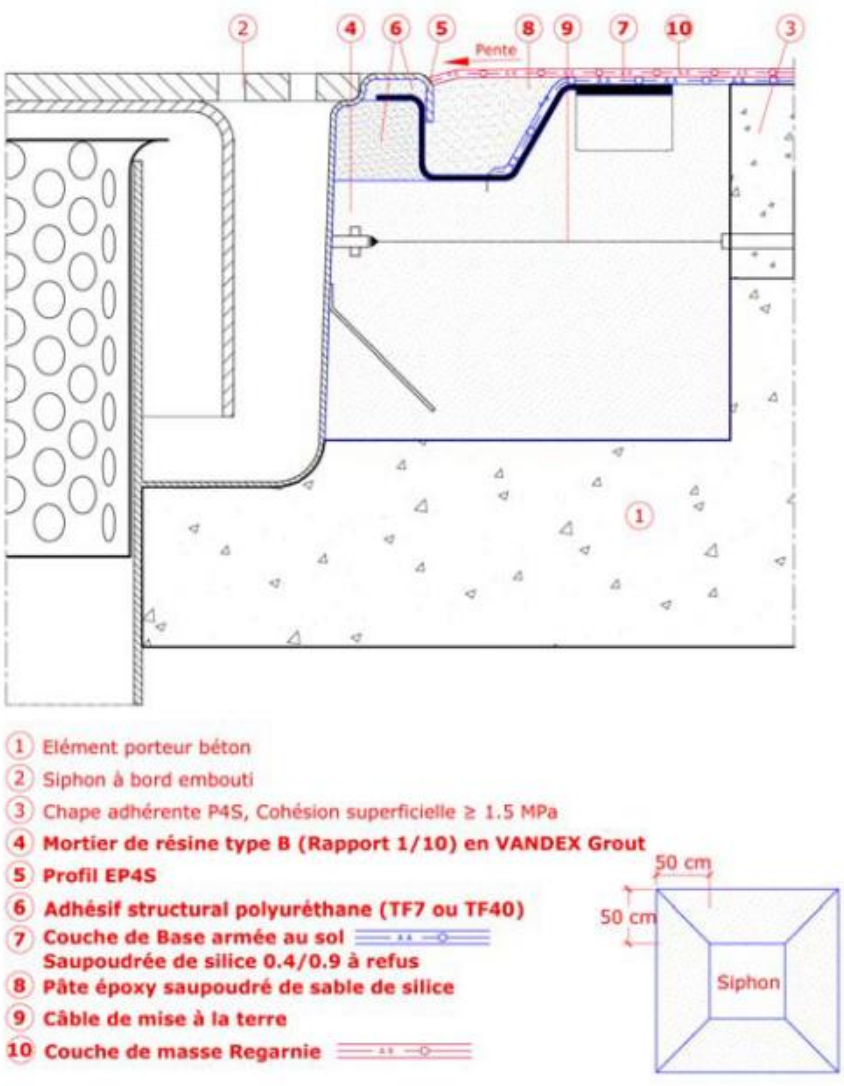


Schéma 24 - Raccordement sur profil EP4S

Mise en œuvre de l'ensemble des siphons et caniveaux des locaux traités fournis par le lot cuisine. Des formes de pente de 1% en pointe de diamant sur les carreaux périphériques autour du siphon seront réalisées (dans l'épaisseur du ragréage)

La continuité de l'étanchéité sera assurée par un profilé métallique adapté au siphon ou caniveau et à l'étanchéité du procédé. Ce raccordement sera conforme à l'Avis Technique et se fera comme ci avant.

Liste des évacuations à mettre en œuvre : selon plan de repérage lot cuisine.

Localisation : selon plan repérage architecte et plan lot cuisine.

3.6 REMONTEES SUR LES PAROIS ET TRAITEMENT DES POINTS SINGULIERS

Les remontées se feront sur l'ensemble des parois compris cloisons.
Des relevés en plinthes de 10 cm de hauteur seront réalisés en périphéries de toutes les surfaces à étancher.
Une gorge sera réalisée à l'aide d'un enduit époxy et les relevés doivent permettent une finition affleurante au panneau mural.

Ces remontées seront également réalisées autour des dés et des points singuliers.

Traitement des chambres froide :
- Après préparation du sol et des remontées
- Réalisation des congés en enduit
- Couche de base armée au sol sur la totalité du décaissé, compris remontées verticales, en continuité des sols environnants.

Localisation : périphérie des locaux traités par la résine de sol

3.7 CORNIERE INOX ARRET DE RESINE DE SOL

F et P de profilé inox formant arrêt de sol de la résine avec les revêtements de sols adjacents.
Le profilé est fixé mécaniquement avant coulage du ragréage.

Localisation : seuils de portes en limite d'intervention du sol résine avec d'autres revêtements de sols.

4 CARRELAGE ZONE CUISINE R-1 (VESTIAIRES ET ENTREE)

4.1 RAGREAGE FIBRE TYPE « P3 » AUTOLISSANT

Support :
- Dalles BA

Fourniture et mise en oeuvre d'un ragréage, travaux comprenant notamment :
- Le constat du tracé du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini
- Le parfait nettoyage des supports et, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage
- La réalisation de tous les travaux préparatoires nécessaires sur le support existant afin de permettre l'application du ragréage
- L'application d'un primaire suivant préconisations du fabricant
- La mise en oeuvre du ragréage en respectant la température d'application

- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers
- Compris accessoires et sujétions de mise en oeuvre

Caractéristiques techniques :
- Ragréage fibré
- Classification : P3
- Épaisseur totale d'application : 3 à 10 mm

Localisation : Suivant plans et repérages architecte, dans les locaux recevant du carrelage

4.2 SPEL (Système d'Etanchéité Liquide)

Application d'un système d'Etanchéite Liquide (S.E.L.) bi-composant sous carrelage collé ou scellé désolidarisé, type Weber tec superflex D2 de SAINT GOBAIN WEBER ou équivalent et concerne tous locaux intérieurs, terrasses et piscines.
Le système Weber tec superflex D2 sera appliqué en deux passes croisées, d'épaisseur minimum de film sec de 2 mm sans renforcement par une armature.
Support et Etat des supports : Les supports devront être sains, secs, propres, résistants, exempts d'huile de décoffrage. Ils seront dépoussiérer et gratter les éléments résiduels non-adhérents par le présent lot. En sol, il faudra veillier à respecter les pentes nécessaires (1cm/m mini).
Mise en oeuvre : Suivant recommandations du fabricant. Certificats et textes de références : Rapport de conformité SEL, Règles professionnelles SEL (septembre 99 et Mai 2002) et DTU 52.1 et 26.2 Carrelage.
Le système d'étanchéité sous carrelage devra posséder le marquage CE ainsi qu'un référentiel technique : Avis Technique, Document Technique d'Application ou Enquête Technique Nouvelle
Le système d'étanchéité liquide aura un classement au poinçonnement en accord avec le revêtement de sol.

Localisation : Dans vestiaires et douches, zone entrée au niveau R-1.

4.3 CARRELAGE GRES CERAME VESTIAIRES ET ENTREE

Fourniture et pose de carrelage en grès cérame de type MOSA Global collection format 15 x 15. La pose du carrelage doit répondre aux paramètres suivants :
- Pose collée selon recommandations du fabricant
- Carreaux de chez MOSA série Global collection ou techniquement équivalent.
- Choix : 1er.
- Dimensions : 15 x 15 cm
- Aspect : relief.
- Antidérapance R = R 11
- Finition : au choix du Maître d'Ouvrage.
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2.
- Coloris : au choix du Maître d'œuvre dans gamme du fournisseur.
- Epaisseur totale : 7 mm.
- Pose collée sur la dalle en béton armé existante
- 1 seule teinte pour la zone
- Compris joints ciment teinte identique au carrelage

Localisation : toute la zone vestiaires sanitaires douche et entrée au R-1 selon plan de repérage

4.4 PLINTHES CARRELEES

Fourniture et pose collée de plinthes 10 x 15 assorties au carrelage en grès cérame. Pose noyée dans mortier de colle avant pose faïence murale ou finition peinture. Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de raccordement.

Localisation : Au droit des cloisons périphériques de la zone vestiaires sanitaires douche au R-1.

4.5 SPEC (Système de Protection à l'Eau sous Carrelage)

Fourniture et application d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) à base de résine synthétique, et de charges minérales fines, de type WEBER.SYS PROTEC de WEBER ou équivalent, sous Avis Technique en cours de validité.
Les supports seront à réceptionner avant application.
Le dépoussiérage et le grattage des éléments résiduels non adhérents seront dus par le présent Lot.
La fiche technique du produit, ainsi que son Avis Technique seront à fournir et à soumettre à l'agrément du Contrôleur Technique avant la mise en œuvre.
Application au rouleau, en deux couches croisées, du produit d'étanchéité (en association, si besoin avec un primaire) de manière à obtenir un film sec d'environ 0,5 mm d'épaisseur.
La mise en œuvre se fera suivant les recommandations du fabricant, en particulier la pose des bande de renfort BE14 (bande de tissu caoutchouté) et le traitement des points singuliers (angles saillants, angles sortants, canalisations, …)
Caractéristiques Techniques du produit :
- Forme un film étanche à l'eau, à élasticité importante, sous forme liquide, tout en laissant respirer le support.
- Ininflammable et sans solvant
Etat des supports : Les supports devront être sains, secs, propres, résistants, exempts d'huile de décoffrage. Ils seront dépoussiérés et grattés des éléments résiduels non-adhérents par le présent lot.
Nota : Tout doute sur la tenue des supports sera levé par un essai d'adhérence.
Les supports devront être conformes à la destination du local et visés dans l'Avis Technique.
Mise en oeuvre :
Suivant recommandations du fabricant Certificats et Textes de références : Avis Technique CSTB et Suivant DTU 52.1 de carrelage.
Le système de protection à l'eau sous carrelage devra posséder le marquage CE ainsi qu'un référentiel technique : Avis Technique, Document Technique d'Application ou Enquête Technique Nouvelle

Localisation : Surfaces murales dans les sanitaires, vestiaires, et douche selon plan de repérage, toute hauteur.

4.6 FAIENCES MURALES DOUCHE

Fourniture et pose de carreaux de faïence, qualité monocuisson sur pâte coloris et dimensions au choix du maitre d'ouvrage.
Carrelage de type MOSA série Global collection ou équivalent.
Format 15 x 15 cm.
Teinte au choix du maitre d'ouvrage dans la gamme (1 seule teinte).
Pose à la colle agréée par le CSTB, pose à joints droits serrés sur parements béton, carrobric ou plâtre, y compris coupes, découpes, rejointoiement au coulis de ciment couleur du type FERMAJOINT de chez WEBER & BROUTIN ou équivalent, jointage parfait des chants de faïences.
Exécution à refus d'un joint souple à la pompe, d'un produit d'étanchéité agréé, au pourtour des appareils sanitaires.
Les colles devront présenter toutes garanties de non décollage à la chaleur et à l'humidité.
Ces colles doivent bénéficier d'un avis technique et être inscrites sur la liste dressée par le C.S.T.B.
Compris joints silicone aux raccordements avec matériaux de nature différente (huisseries de portes...).

Traitement des angles, arrêts de carreaux... par baguettes inox SCHULTER ou équivalent.
Compris toutes sujétions.

Localisation :

Douche dans la zone vestiaires au R-1 selon plan de repérage, dans la douche, toute hauteur.

4.7 TAPIS D'ENTREE

Fourniture et pose de cadre tapis brosse + tapis antidérapant de type FORBO SARLINO Coral Brush.
Pose d'un cadre de tapis brosse en laiton par cornière en L soudée aux angles.
Compris chape ciment de fond et scellement par pattes.
Le tapis sera réalisé d'un seul tenant et sera facilement amovible pour permettre le nettoyage.

Localisation : Dans le hall d'entrée desservi par la rampe extérieure, selon plan architecte au R-1.

4.8 BAGUETTES JONCTION SOL

Fourniture et pose de baguette de jonction entre le carrelage et les autres sols, de type profilé en pose collée dans le ragréage.
Profilé Schlutter Schiene ou équivalent.

Localisation : A chaque changement de type de sol autour de la zone carrelée, selon plan architecte au R-1.

5 CARRELAGE ZONE WC R-1

5.1 DEMONTAGE CARRELAGE EXISTANT – RECEPTION DES SUPPORTS

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de procéder à la réception des différents supports devant recevoir un revêtement de sol carrelé.
Au préalable, la suppression du carrelage existant est à réaliser (cloisons à supprimer par le lot curage).
Cette réception sera faite en présence des entreprises concernées. L'entrepreneur devra faire les réserves nécessaires en cas de défauts de réalisation des ouvrages (vérification de planéité du support, de position des réservations, de l'humidité via un test à la bombe à carbure, de la cohésion superficielle, du délai d'absorption à la goutte d'eau, de la siccité des supports). Dans le cas contraire il est réputé accepter les supports, sans réserve.
Les sols seront soit bruts, soit pourvus de carrelages existants à supprimer. L'entrepreneur du présent lot devra, avant de procéder à la pose des sols, nettoyer et gratter le parement des dalles et faire disparaître toutes traces de ciment ou de plâtre pouvant encore subsister. L'entrepreneur devra vérifier l'implantation, l'équerrage et l'aplomb de ces ouvrages avant la pose des revêtements de sol et faire toutes les réserves qu'il jugera nécessaires, en cas de malfaçons afin qu'il puisse être remédié à celles-ci par l'entrepreneur responsable. L'absence d'observation équivaut à l'acceptation des supports, sans réserve.
Préparation du support par grenaillage, ponçage ou rabotage, et ouvrir la porosité de la dalle béton selon avis technique et recommandations du fabricant si nécessaire.
Suppression des dés en béton existants.

Localisation : selon plan de repérage R-1 (polyligne rouge)

5.2 RAGREAGE FIBRE TYPE « P3 » AUTOLISSANT

Support :
- Dalles BA

Fourniture et mise en oeuvre d'un ragréage, travaux comprenant notamment :
- Le constat du tracé du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini
- Le parfait nettoyage des supports et, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage
- La réalisation de tous les travaux préparatoires nécessaires sur le support existant afin de permettre l'application du ragréage
- L'application d'un primaire suivant préconisations du fabricant
- La mise en oeuvre du ragréage en respectant la température d'application
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers
- Compris accessoires et sujétions de mise en oeuvre

Caractéristiques techniques :
- Ragréage fibré
- Classification : P3
- Épaisseur totale d'application : 3 à 10 mm

Localisation : Suivant plans et repérages architecte, dans les locaux recevant du carrelage zone WC R-1

5.3 CARRELAGE GRES CERAME VESTIAIRES ET ENTREE

Fourniture et pose de carrelage en grès cérame de type MOSA Global collection format 15 x 15. La pose du carrelage doit répondre aux paramètres suivants :
- Pose collée selon recommandations du fabricant
- Carreaux de chez MOSA série Global collection ou techniquement équivalent.
- Choix : 1er.
- Dimensions : 15 x 15 cm
- Aspect : relief.
- Antidérapance R = R 11
- Finition : au choix du Maître d'Ouvrage.
- Classement UPEC : U4 P3 E3 C2.
- Coloris : au choix du Maître d'œuvre dans gamme du fournisseur.
- Epaisseur totale : 7 mm.
- Pose collée sur la dalle en béton armé existante
- 1 seule teinte pour la zone
- Compris joints ciment teinte identique au carrelage

Localisation : toute la zone vestiaires sanitaires douche et entrée au R-1 selon plan de repérage

5.4 SPEC (Système de Protection à l'Eau sous Carrelage)

Fourniture et application d'un système de protection à l'eau sous carrelage (SPEC) à base de résine synthétique, et de charges minérales fines, de type WEBER.SYS PROTEC de WEBER ou équivalent, sous Avis Technique en cours de validité.
Les supports seront à réceptionner avant application.

Le dépoussiérage et le grattage des éléments résiduels non adhérents seront dus par le présent Lot.
La fiche technique du produit, ainsi que son Avis Technique seront à fournir et à soumettre à l'agrément du Contrôleur Technique avant la mise en œuvre.
Application au rouleau, en deux couches croisées, du produit d'étanchéité (en association, si besoin avec un primaire) de manière à obtenir un film sec d'environ 0,5 mm d'épaisseur.
La mise en œuvre se fera suivant les recommandations du fabricant, en particulier la pose des bande de renfort BE14 (bande de tissu caoutchouté) et le traitement des points singuliers (angles saillants, angles sortants, canalisations, …)
Caractéristiques Techniques du produit :
- Forme un film étanche à l'eau, à élasticité importante, sous forme liquide, tout en laissant respirer le support.
- Ininflammable et sans solvant
Etat des supports : Les supports devront être sains, secs, propres, résistants, exempts d'huile de décoffrage. Ils seront dépoussiérés et grattés des éléments résiduels non-adhérents par le présent lot.
Nota : Tout doute sur la tenue des supports sera levé par un essai d'adhérence.
Les supports devront être conformes à la destination du local et visés dans l'Avis Technique.
Mise en oeuvre :
Suivant recommandations du fabricant Certificats et Textes de références : Avis Technique CSTB et Suivant DTU 52.1 de carrelage.
Le système de protection à l'eau sous carrelage devra posséder le marquage CE ainsi qu'un référentiel technique : Avis Technique, Document Technique d'Application ou Enquête Technique Nouvelle

Localisation : Surfaces murales tous locaux dans WC R-1.

5.5 FAIENCES MURALES

Fourniture et pose de carreaux de faïence, qualité monocuisson sur pâte coloris et dimensions au choix du maitre d'ouvrage.
Carrelage de type MOSA série Global collection ou équivalent.
Format 15 x 15 cm.
Teinte au choix du maitre d'ouvrage dans la gamme (1 seule teinte).
Pose à la colle agréée par le CSTB, pose à joints droits serrés sur parements béton, carrobric ou plâtre, y compris coupes, découpes, rejointoiement au coulis de ciment couleur du type FERMAJOINT de chez WEBER & BROUTIN ou équivalent, jointage parfait des chants de faïences.
Exécution à refus d'un joint souple à la pompe, d'un produit d'étanchéité agréé, au pourtour des appareils sanitaires.
Les colles devront présenter toutes garanties de non décollage à la chaleur et à l'humidité.
Ces colles doivent bénéficier d'un avis technique et être inscrites sur la liste dressée par le C.S.T.B.
Compris joints silicone aux raccordements avec matériaux de nature différente (huisseries de portes...).
Traitement des angles, arrêts de carreaux... par baguettes inox SCHULTER ou équivalent.
Compris toutes sujétions.

Pose du sol à +2.00 m de hauteur (baguette de finition teinte identique carrelage en partie supérieure).

Localisation : Tous locaux zone WC au R-1 selon plan de repérage, hauteur 2.00 m

5.6 BAGUETTES JONCTION SOL

Fourniture et pose de baguette de jonction entre le carrelage et les autres sols, de type profilé en pose collée dans le ragréage.
Profilé Schlutter Schiene ou équivalent.

Localisation : A chaque changement de type de sol autour de la zone carrelée, selon plan architecte au R-1.

6 CARRELAGE ZONE SALLES A MANGER ET HALL R0 et R-1

6.1 DEMONTAGE CARRELAGE EXISTANT – RECEPTION DES SUPPORTS

L'entrepreneur du présent lot sera tenu de procéder à la réception des différents supports devant recevoir un revêtement de sol carrelé.
Au préalable, la suppression du carrelage existant est à réaliser compris plinthes.
Cette réception sera faite en présence des entreprises concernées. L'entrepreneur devra faire les réserves nécessaires en cas de défauts de réalisation des ouvrages (vérification de planéité du support, de position des réservations, de l'humidité via un test à la bombe à carbure, de la cohésion superficielle, du délai d'absorption à la goutte d'eau, de la siccité des supports). Dans le cas contraire il est réputé accepter les supports, sans réserve.
Les sols seront soit bruts, soit pourvus de carrelages existants à supprimer. L'entrepreneur du présent lot devra, avant de procéder à la pose des sols, nettoyer et gratter le parement des dalles et faire disparaître toutes traces de ciment ou de plâtre pouvant encore subsister. L'entrepreneur devra vérifier l'implantation, l'équerrage et l'aplomb de ces ouvrages avant la pose des revêtements de sol et faire toutes les réserves qu'il jugera nécessaires, en cas de malfaçons afin qu'il puisse être remédié à celles-ci par l'entrepreneur responsable. L'absence d'observation équivaut à l'acceptation des supports, sans réserve.
Préparation du support par grenaillage, ponçage ou rabotage, et ouvrir la porosité de la dalle béton selon avis technique et recommandations du fabricant si nécessaire.
Suppression des briques posées au sol sous l'escalier central au R-1.
Suppression du sol stratifié au R0 dans la salle à manger chef de corps et carrelage en dessous de ce sol.

Localisation : selon plan de repérage R-1 et R0 (polyligne orange)

6.2 RAGREAGE FIBRE TYPE « P3 » AUTOLISSANT

Support :
- Dalles BA

Fourniture et mise en oeuvre d'un ragréage, travaux comprenant notamment :
- Le constat du tracé du trait du niveau qui permet de déterminer les arases du sol fini
- Le parfait nettoyage des supports et, l'enlèvement de toute aspérité, avant application du ragréage
- La réalisation de tous les travaux préparatoires nécessaires sur le support existant afin de permettre l'application du ragréage
- L'application d'un primaire suivant préconisations du fabricant
- La mise en oeuvre du ragréage en respectant la température d'application
- La protection des ouvrages existants (notamment les plinthes) et le nettoyage immédiat des traces de ragréages sur ces derniers
- Compris accessoires et sujétions de mise en oeuvre

Caractéristiques techniques :
- Ragréage fibré
- Classification : P3

- Épaisseur totale d'application : 3 à 10 mm

Localisation : Suivant plans et repérages architecte, dans les locaux recevant du carrelage zone salles à manger R0 et R-1, distribution R-1, hall R-1, bar et réserve R-1, salle Jules Verne et hall R0.

6.3 SPEL (Système d'Etanchéité Liquide)

Application d'un système d'Etanchéite Liquide (S.E.L.) bi-composant sous carrelage collé ou scellé désolidarisé, type Weber tec superflex D2 de SAINT GOBAIN WEBER ou équivalent et concerne tous locaux intérieurs, terrasses et piscines.
Le système Weber tec superflex D2 sera appliqué en deux passes croisées, d'épaisseur minimum de film sec de 2 mm sans renforcement par une armature.
Support et Etat des supports : Les supports devront être sains, secs, propres, résistants, exempts d'huile de décoffrage. Ils seront dépoussiérer et gratter les éléments résiduels non-adhérents par le présent lot. En sol, il faudra veillier à respecter les pentes nécessaires (1cm/m mini).
Mise en oeuvre : Suivant recommandations du fabricant. Certificats et textes de références : Rapport de conformité SEL, Règles professionnelles SEL (septembre 99 et Mai 2002) et DTU 52.1 et 26.2 Carrelage.
Le système d'étanchéité sous carrelage devra posséder le marquage CE ainsi qu'un référentiel technique : Avis Technique, Document Technique d'Application ou Enquête Technique Nouvelle
Le système d'étanchéité liquide aura un classement au poinçonnement en accord avec le revêtement de sol.

Localisation : Zone distribution, salle à manger, bar R-1

6.4 CARRELAGE GRES CERAME SALLES A MANGER

Fourniture et pose de carrelage en grès cérame de type FMG série Palladio Chiericati ou Certosa, ou équivalent. La pose du carrelage doit répondre aux paramètres suivants :
- Pose collée selon recommandations du fabricant
- Carreaux de chez FMG série Palladio Chiericati ou Certosa, ou techniquement équivalent.
- Choix : 1er.
- Dimensions : 60 x 60 cm
- Aspect : relief.
- Antidérapance R = R 10
- Finition : au choix du Maître d'Ouvrage.
- Classement UPEC : U4 P4 E3 C2.
- Coloris : au choix du Maître d'œuvre dans gamme du fournisseur.
- Epaisseur totale : 10 mm.
- Pose collée sur la dalle en béton armé
- 1 seule teinte pour la zone
- Compris joints ciment teinte identique au carrelage

Localisation : R-1: distribution et salle à manger, hall, bar. R0 : hall, circulation, salle à manger, salle à manger Jules Verne.

6.5 PLINTHE A TALON ASSORTIE

Fourniture et pose collée de plinthes 10 x 60 assorties au carrelage en grès cérame du point précédent. Pose noyée dans mortier de colle avant pose faïence murale ou finition peinture. Compris toutes sujétions de mise en œuvre et de raccordement.

Localisation : Au droit des cloisons périphériques de la zone vestiaires sanitaires douche au R-1.

Localisation : R-1: distribution et salle à manger, hall, bar. R0 : hall, circulation, salle à manger, salle à manger Jules Verne.

6.6 PROFILE COUVRE JOINT DE DILATATION DE SOL

Fourniture et mise en œuvre de profilés couvre joints de dilatation comprenant :

- Reprise des supports béton avec ponçage et reprise des arêtes + élimination des gravats
- Calage et mise en œuvre à l'aide de fixations mécaniques invisibles du couvre joint composé en profilé en aluminium extrudé et d'une bande souple élastomère centrale

Localisation : Bar au R-1 zone « véranda ».

6.7 TAPIS D'ENTREE

Fourniture et pose de cadre tapis brosse + tapis antidérapant de type FORBO SARLINO Coral Brush.
Pose d'un cadre de tapis brosse en laiton par cornière en L soudée aux angles.
Compris chape ciment de fond et scellement par pattes.
Le tapis sera réalisé d'un seul tenant et sera facilement amovible pour permettre le nettoyage.

Localisation : Dans le hall d'entrée au R0.

6.8 BAGUETTES JONCTION SOL

Fourniture et pose de baguette de jonction entre le carrelage et les autres sols, de type profilé en pose collée dans le ragréage.
Profilé Schlutter Schiene ou équivalent.

Localisation : A chaque changement de type de sol autour de la zone carrelée, selon plan architecte au R-1 et R0.